

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 30 MARS 2009

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 30 MARS 2009

L'an deux mille neuf et le trente du mois de mars à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre -Durance se sont réunis à l'Espace Charles Trénet à Salon de Provence, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

Etaient présents ou représentés à cette assemblée :

M. Christophe AMALRIC ; M. Serge ANDREONI représenté par M. TONON ; M. Maurice ANZEMPAMBER représenté par M. Rémy FABRE ; M. Patrick APPARICIO représenté par Mme ESPERANDIEU ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Sylvain BEAUME représenté par M. MONTECOT ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND ; M. Alain BRIEUGNE ; M. Olivier BUSSIERE ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Jean-Luc CHAVE ; M. Victor CHIOSTRI ; Mme Eliane CIBOT ; Mme Florence CIRBEAU ; M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE représenté par M. BERNARD ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean-Claude FABRE ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE représenté par M. MOUNET ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Rita GIACOBETTI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GIMET ; Mme Violette GUEY ; M. Thierry GUIGUES représenté par M. CHAVE ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT ; Mme Christelle JULLIAN-LATARD ; Mme Caroline JULLIEN ; M. Guy LARROCHE ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI ; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO ; Mme Marcelle LOUCHE représentée par M. FRISONI ; M. Jean-Pierre MAGGI représenté par M. DEBARGE ; M. Gilles MASSOT ; M. Vincent MITRIDATI représenté par M. CREON ; Mme Laurence MONET ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN représentée par M. GUILLAUME ; M. Jean-Marcel NANCEY représenté par M. CONAND ; M. Henri OUDET ; Mme Odette OUNANIAN ; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN représenté par M. WIGT ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL représenté par Mme SURLES ; M. Christian RAPAUD ; M. Hervé RATAU ; M. Alain REYRE ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Yves SANTIAGO représenté par M. Jean-Claude FABRE ; Mme Nicole SEGUIN ; M. Fernand SERRADIMIGNI représenté par M. BARTOLINI ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY ; M. Michel STRAUDO ; Mme Anne-Marie SURLES ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

Etaient absents :

Messieurs Régis BADINO, Marcel CASTELLANI.

Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

Monsieur Michel TONON, Président d'Agglopoie Provence et Maire de Salon de Provence, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant à l'Espace Trénet à Salon de Provence.

Après appel des Conseillers Communautaires par la secrétaire de séance, Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Programme Local de l'Habitat : arrêt du PLH 2009-2015

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications des intervenants du bureau d'études CODRA à l'occasion d'une interruption de séance, puis du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés,

- valide les orientations et le programme d'actions présentés,
- arrête le projet de PLH tel qu'il est présenté.

Le Président prend en compte une observation formulée par M. MONTECOT, Vice-Président. Il confirme la nécessité d'une délibération de chaque commune dans les 2 mois de la notification de la délibération communautaire, soit avant le 30 juin.

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Etude de stratégie foncière :présentation de la phase 1

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés,

- valide la phase 1 de l'étude
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter le Conseil Régional et l'EPF PACA afin d'obtenir leurs participations financières.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Schéma de Cohérence Territoriale : validation du projet de diagnostic

Le Vice-Président Raymond BARTOLINI est heureux de souligner la dynamique de concertation en place. Notamment une réunion a permis l'après-midi même à des représentants de toutes les communes, des intercommunalités voisines et Monsieur le Sous-Préfet d'entendre le Bureau d'étude et les élus d'Agglopoie Provence.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications des intervenants du groupement d'études dont le mandataire est CITADIA à l'occasion d'une interruption de séance, puis du Vice-Président Raymond BARTOLINI et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés,

- valide le diagnostic provisoire du ScoT présenté sous réserve des modifications et compléments qu'il pourra être utile d'y apporter,
- sollicite de l'Etat et du Conseil Régional les dotations et subventions au titre des dépenses liées aux études engagées,

4. FINANCES - Reprise anticipée du résultat 2008 et affectation provisoire

Le Président explique qu'en l'absence de Serge ANDREONI, 1^{er} Vice-Président, momentanément indisponible pour des problèmes de santé, il est amené à présenter les questions relatives aux finances. Elles sont strictement conformes aux lignes du Débat d'Orientations Budgétaires explicitées par M. ANDREONI.

Le Président propose d'affecter 2 383 718.17 € à la section d'investissement correspondant au besoin de financement, et de maintenir par conséquent, la somme de 8 363 269.08 € sur la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, décide d'affecter provisoirement l'excédent de fonctionnement du budget principal comme proposé par le 1^{er} Vice-Président et d'inscrire au Budget Primitif 2009, les écritures ad hoc.

5. FINANCES - Budget primitif 2009 : budget principal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2009 – Budget Principal de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108 369 550.08	108 369 550.08

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	49 360 158.13	49 360 158.13

6. FINANCES - Budget primitif 2009 : budget du service de l'eau

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2009 – Budget du service public de l'eau potable de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 494 360.00	3 494 360.00

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	14 753 280.00	14 753 280.00

7. FINANCES - Budget primitif 2009 : budget du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2009 – Budget du service public de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 420 610.00	3 420 610.00

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 138 630.00	21 138 630.00

8. FINANCES - Budget primitif 2009 : budget du service des transports

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2009 – Budget du service public des Transports de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	13 485 360.00	13 485 360.00

Une subvention de 2 534 800 € provenant du Budget Principal participe à l'équilibre de la section d'Exploitation

	CHARGES	PRODUITS
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	385 000.00	385 000.00

9. FINANCES - Budget primitif 2009 : budget des zones d'activités

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, adopte le Budget Primitif 2009 – Budget des Zones d'Activités Economiques de la Communauté d'Agglomération qui s'élève à :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	7 131 040.00	7 131 040.00

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 341 695.00	6 341 695.00

10. FINANCES - Vote du taux de la Taxe Professionnelle

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, fixe le taux de la Taxe Professionnelle à 19,53%.

11. FINANCES - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 79 membres présents ou représentés, décide de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10 %.

12. FINANCES - Commune d'Eyguières : Attribution de subventions au titre de l'exercice 2007 fonds de concours pour l'équipement des communes rurales – Transfert de subvention : financement de projet de construction modulaire Ecole Gilous et de travaux de conformité du centre multi-accueil

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de transférer les aides, comme défini en séance et d'attribuer les fonds de concours sollicités et précise que la commune d'Eyguières dispose d'une année pour réaliser ces opérations.

13. EAU ASSAINISSEMENT - Travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées – marchés à bons de commande – Appel d'offres ouvert – Signature des marchés

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou son Vice-Président délégué à signer les marchés suivants :

- **lot n°1** : marché concernant les communes de Berre l'Etang, Rognac, Velaux, Saint-Chamas, La Fare Les Oliviers et Lançon de Provence.

Avec le Groupement d'entreprises solidaire SOGEA SUD EST TP– CALVIN FRERES – BRONZO.

La société SOGEA est mandataire du groupement et se situe ZI Sud Colline - 21 rue L. Lépine BP 30010 - 13 691 - MARTIGUES Cedex

Montant du DQE : 7 816 995,75 €/HT

- **lot n°2** : marché concernant les communes de Pélissanne, Aurons, Lamanon, Salon de Provence, Eyguières, Sénas, Charleval, Vernègues, Alleins, Mallemort, La Barben

Avec le Groupement d'entreprises solidaire GAGNERAUD CONSTRUCTION / SPDE / LTP / CISE TP.

La société GAGNERAUD CONSTRUCTION est mandataire du groupement et se situe Secteur TP Salon - BP 148 - 13 654 SALON CEDEX

Montant du DQE : 7 430 687,00 €/HT

14. EAU ASSAINISSEMENT - Communes de Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Eyguières, Charleval, Pélissanne, Velaux et Saint-Chamas : travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'eaux usées – Demande de subventions

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée aux projets de travaux mentionnés en séance.

15. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Berre l'Etang : surtaxes d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter

- la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de Berre l'Etang à 0,6418 euro HT par m³ pour la partie variable, il n'est pas instauré de partie fixe.

- la surtaxe communautaire du service de l'assainissement de la commune de Berre l'Etang à 0,5175 euro HT par m³ pour la partie variable, il n'est pas instauré de partie fixe.

16. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de La Fare les Oliviers: Procédure d'Utilité Publique en vue de l'achat de parcelles

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier afin de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de procéder à l'acquisition de terrain par voie d'expropriation.

17. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : Avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de conclure un avenant n° 1 entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, à la convention d'affermage du 1^{er} janvier 2002, relative au service de l'assainissement de la commune de Velaux,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document utile au montage et au suivi du dossier.

18. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Velaux : Convention transactionnelle entre Agglopoles Provence et la SEM

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de conclure une convention transactionnelle entre la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence et la Société des Eaux de Marseille, relative au service de l'assainissement de la commune de Velaux,
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention transactionnelle ainsi que tout document utile au montage et au suivi du dossier.

19. EAU ASSAINISSEMENT - Commune de Vernègues : Groupement de commandes pour les travaux d'eau potable et d'eaux usées, quartier de l'Héritière sous une voie nouvelle

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de créer un groupement de commande entre la commune de Vernègues et la Communauté d'Agglomération
- APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes correspondante

20. TRANSPORTS - Versement d'une subvention à l'association TMS

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 78 membres présents ou représentés (Monsieur GIMET s'étant retiré), décide d'octroyer à l'association TMS une subvention de 63 898 €.

21. ECONOMIE - ZA de la Crau – Aménagement d'infrastructures, de voiries et d'espaces verts – Mission de maîtrise d'œuvre – Appel d'offres ouvert – Avenant n°1

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Economie à signer l'avenant n°1 au marché susvisé.

22. ECONOMIE - ZA Euroflory : Travaux de démolition du bâtiment le « Kentucky » – Appel d'offres ouvert – Signature du marché

Délibération retirée de l'ordre du jour.

23. ECONOMIE - Attribution de subvention à Agglopoles Provence Initiative afin d'accompagner les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel CREON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 122 000 € à l'association Agglopoles Provence Initiative et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les contrats correspondants.

24. ENFANCE JEUNESSE - Mise à disposition d'une équipe d'animation qualifiée dans les structures jeunesse intercommunales – Procédure adaptée en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics – Signature du marché

Monsieur BUSSIERE demande la parole et indique qu'il votera contre le marché. En effet, s'il peut comprendre les contraintes budgétaires, il ne comprend pas, qu'après avoir consulté les élus notamment en novembre sur leurs attentes, on ne les ait informés que le 18 mars du marché qui avait été lancé. Il n'est pas d'accord avec l'organisation du service enfance jeunesse et le manque de concertation. Notamment, il conteste que « l'on dise non à un animateur ».

M. WIGT, Vice-Président délégué à l'enfance jeunesse, lui répond que le marché prévoit le maintien de tous les animateurs et que lui-même fait confiance à la Commission d'Appel d'Offres pour se prononcer sur le meilleur choix, quitte à changer de prestataire.

Le Président souligne le travail réalisé par le Vice-Président délégué à l'enfance jeunesse pour favoriser des actions de qualité tout en essayant de contrôler les dépenses. La question a été souvent évoquée de la difficulté de gérer pour 5 communes une compétence transférée. C'est également un secteur où les dépenses s'accroissent plus vite que les recettes. Toute la politique des transferts de compétence est concernée.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, avec 75 voix « pour », 1 voix « contre » (M. BUSSIERE) et 3 « abstentions » (Mme BREMOND, Mme ESPERANDIEU ayant le pouvoir de M. APPARICIO), autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Enfance, la Jeunesse et les Loisirs à signer ce marché avec Loisirs Education & Citoyenneté sise Grand Sud 7, rue Mesplé 31100 Toulouse, pour un montant annuel forfaitaire de 182 993,24 € T.T.C.

25. ENFANCE JEUNESSE - Actualisation des participations aux activités des espaces jeunes

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs présentés des participations aux activités espace jeunes.

26. TRAVAUX - Restructuration et extension de bureaux dans le bâtiment anciennement occupé par les services de la Banque de France - Avenant n°2 au lot n°1 : Démolitions, gros œuvre, VRD, maçonnerie, charpente, couverte

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché susmentionné et autorise sa signature par Monsieur le Président.

Monsieur GIMET constate le nombre d'avenants à passer pour ce marché.

27. TRAVAUX - Restructuration et extension de bureaux dans le bâtiment anciennement occupé par les services de la Banque de France - Avenant n°1 au lot n°4 : menuiseries intérieures

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°4 du marché susmentionné et autorise sa signature par Monsieur le Président.

28. TRAVAUX - Restructuration et extension de bureaux dans le bâtiment anciennement occupé par les services de la Banque de France - Avenant n°1 au lot n°9 : génie électrique

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°9 du marché susmentionné et autorise sa signature par Monsieur le Président.

29. TRAVAUX - Restructuration et extension de bureaux dans le bâtiment anciennement occupé par les services de la Banque de France - Avenant n°1 au lot n°10 : génie thermique

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°10 du marché susmentionné et autorise sa signature par Monsieur le Président.

30. SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Pascal MONTECOT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que proposées.

31. SPORTS - Attribution de subvention pour des manifestations sportives à rayonnement intercommunal

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Pascal MONTECOT et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une subvention à l'Association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre à hauteur de 14 500 €.

32. CULTURE - Attribution de subventions aux associations culturelles

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions telles que proposées.

33. CULTURE - Lire Ensemble 2009 (quinzaine du livre intercommunale)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer les subventions aux communes telles que proposées.

34. RESSOURCES HUMAINES - Actualisation du régime indemnitaire

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la proposition de délibération cadre proposée.

35. RESSOURCES HUMAINES – Indemnité de fonction : reversement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, sur proposition du Vice-Président Paul BERNARD et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reverser la part écartée sur les indemnités de fonctions de Vice-Président de Monsieur Jean-Pierre MAGGI à Monsieur Victor CHIOSTRI, Conseiller Communautaire, à compter du 1^{er} avril.

36. RESSOURCES HUMAINES - Subvention à l'Amicale du Personnel d'Agglopoie Provence

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE d'attribuer une subvention de 51 000 € au titre de l'année 2009 à l'Amicale du Personnel d'Agglopoie Provence.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux ressources humaines à signer la convention de partenariat correspondante.

37. DIVERS - Donné acte des décisions communautaires

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président par délibération n° 075/08 en date du 29 avril 2008 :

- 001/09** : Contrat de prestations de services (location de sanitaires) passé avec la SARL GRAND BESOIN pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 »
- 002/09** : Convention de mise à disposition de moyens d'intervention du SDIS 13 pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 »
- 003/09** : Contrat de maintenance du logiciel de facturation d'eau potable (AEP) pour les abonnés de la commune de Mallemort passé avec la société PROGEMA INFORMATIQUE
- 004/09** : Convention signée avec la commune de Seyne les Alpes concernant l'achat de forfaits de remontées mécaniques pour les enfants fréquentant les séjours de neige au centre « Les Cytises » à Seyne les Alpes
- 005/09** : Convention signée avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence (Laboratoire Départemental des Services Vétérinaires) concernant des contrôles microbiologiques de denrées alimentaires sur le centre « Les Cytises » à Seyne les Alpes
- 006/09** : Marché signé avec la compagnie l'ESTOCK FISH concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 1 Cirque sportif
- 007/09** : Marché signé avec la compagnie d'ARC DE PELISSANNE concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 2 Tir à l'Arc
- 008/09** : Marché signé avec PELICAN ATHLETISME concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 9 Athlétisme
- 009/09** : Marché signé avec la SARL BOTHIER concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 4 Escalade
- 010/09** : Marché signé avec BOL D'AIR BARBENAIS concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 6 Randonnées pédestres

- ❑ **011/09** : Marché signé avec BOL D'AIR BARBENAIS concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 7 Randonnées VTT
- ❑ **012/09** : Marché signé avec la SARL LE ROYAUME DES ARBRES concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 10 Trampoline
- ❑ **013/09** : Marché signé avec la SARL LE ROYAUME DES ARBRES concernant des prestations sportives pour la manifestation « Un Dimanche en Famille 2009 » Lot n° 8 Tyrolienne éphémère
- ❑ **014/09** : Marché signé avec la société C-ISOP concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de services de télécommunication
- ❑ **015/09** : Marché signé avec la société Be.M.E.A. concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de transfert des effluents de la station d'épuration des Baïsses à Lançon de Provence vers le réseau gravitaire d'eaux usées de Berre l'Etang
- ❑ **016/09** : Avenant n° 1 au contrat de surveillance électronique signé avec TELSUD S.A. pour les locaux situés au 1^{er} étage de La Gandonne

Le Président clôt la séance à 20h30.

SALON DE PROVENCE, le vingt-deux avril deux mille neuf.

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence
Conseiller Général des Bouches du Rhône

Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglopoie Provence (197 rue du Pavillon – SALON DE PROVENCE)